François BEIGER

Éduquer avec les animaux

La zoothérapie au service des jeunes en difficulté

DUNOD

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.
Le Code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.
Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

© Dunod, 2014
5 rue Laromiguière, Paris 5e
ISBN 978-2-10-070444-6

Photo de couverture : © Bred&Co - Fotolia.com

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).
Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Avant-propos. Zoothérapie : médiation par l'animal ? IX
La communication XI
La professionnalisation XII

PREMIÈRE PARTIE

ZOOTHÉRAPIE, MÉDIATION PAR L'ANIMAL : AFFAIRE DE PROFESSIONNELS

1. Introduction 3
Une reconnaissance par les professionnels de la santé et du social sous l'impulsion d'IFZ 3
Les raisons d'y croire, 4 • À l'école aussi, 6
L'intelligence de l'animal 7
Le chien, 8 • L'âne, 9 • L'empreinte, 9 • Mes propres expériences, 10

2. La zoothérapie, une histoire ancienne 11
Les débuts... 11
Qui est Boris Levinson, 12 • Qui est Mélanie Klein, 13 • Donald Woods Winnicott, 15

3. « Jeunes en difficulté » 19
Qui sont-ils vraiment ? 19
La médiation animale pour les enfants en inadaptation sociale 22
Le rôle majeur de l'éducateur, *23* • *Objectifs et axes du projet*, *24*

4. L'animal 27
Quel animal choisir 27
L'estime de soi, *28* • *Un médiateur avant tout*, *28*
L'éducation du chien médiateur 29
À quel âge peut-on éduquer son chien médiateur, *30*
L'âne et le poney 31
Que peut-on travailler avec un équidé ?, *31* • *Éduquer son poney ou son âne*, *34*
Communiquer avec l'animal 35
Comprendre, *36* • *Les quatre sens principaux de l'animal*, *36*

DEUXIÈME PARTIE

L'ANIMAL DANS LE MONDE DE L'ENFANT

5. Le rôle social de l'animal pour l'enfant 41
La présence d'un animal pour l'enfant 42
L'enfant et l'univers de l'animal 42
La phase d'approche, *44*
Le développement sensoriel 44
Une triple médiation 45
La relation enfant parents, dans la zoothérapie !, *45* • *La relation enfant-école accompagnée par la zoothérapie*, *47*
L'animal, espace thérapeutique de l'adolescent 50
Le non jugement verbal de l'animal, *50* • *La patience et l'observation*, *51* • *Le chien, récepteur des émotions du jeune*, *52*

6. La communication éducateur/ado/chien 57
L'attachement 58
Ne pas se sentir jugé ! 59
Les conduites dites caractérielles 60
Le plaisir du jeu pour l'enfant 62
Parents et jeux, *63* • *Le jeu en psychanalyse*, *63*
La souffrance de l'abandon 64
La relation affective transitionnelle, *65* • *Un sens authentique*, *65*
La zoothérapie n'est pas un spectacle 66

TROISIÈME PARTIE

ATELIER ET MÉDIATION PAR L'ANIMAL

7. L'enfant en danger 71
Comment repérer l'enfant en danger 73
Les facteurs de risque, *73* • *Les reconnaître*, *74*
Comment agir ? 75
Le recueil de la parole de l'enfant, *75* • *La transmission de l'information préoccupante*, *76* • *L'action du procureur de la République*, *76*
La protection de l'enfance en France 77
La protection parentale, *77* • *La protection administrative*, *77* • *La protection judiciaire*, *78*

8. L'effet transitionnel 83
La doctrine analytique, phénomène transitionnel 83
L'animal est un « facilitateur » de contacts 84
L'animal est un lieu de projection, *84* • *L'animal rattache au réel*, *85*
Observer, écouter, analyser 86
L'angoisse du jeune dans la séparation, *86* • *L'animal transitionnel dans la séparation.*, *86* • *L'animal*

transitionnel dans la construction du jeune, *87* • *Frustration, échappatoire*, *88*

9. Exemples de lieux thérapeutiques 89

Les fermes pédagogiques 89

Qu'est-ce qu'une ferme pédagogique, *89* • *Leur utilité*, *90* • *La formation des agriculteurs*, *91* • *L'intérêt de ces fermes pédagogique*, *92* • *Objectifs éducatifs*, *92* • *L'accueil ponctuel*, *93* • *L'enfant à risque à la ferme*, *94* • *L'analyse positive grâce à l'animal médiateur*, *95*

Un institut de médiation par l'animal (I.M.A.) 95

Le lieu, *95* • *Prise en charge thérapeutique*, *96* • *Fonctionnement*, *96* • *Quatre champs principaux d'interventions thérapeutiques*, *97*

Un raid en traîneau à chiens dans la toundra canadienne 101

Les objectifs de ce projet, *101* • *Le jour J*, *102* • *Les jours suivants...*, *102*

10. Le jeune en difficulté 105

L'accompagnement du jeune vers son autonomie 105

Mise en confiance, *106* • *La souffrance de l'enfant sans repère positif*, *106*

L'importance d'avoir plusieurs animaux 107

L'enfant, une cocotte minute ! 107

11. Être à l'écoute de l'enfant 109

Le rôle de l'animal médiateur dans l'écoute 110

Les capacités cachées, *110* • *Le blocage émotionnel par le trouble du schéma corporel*, *111* • *Donner un sens*, *112* • *Connivence et appartenance*, *112*

Valorisation ou revalorisation 114

Nature et espaces 115

QUATRIÈME PARTIE

SUIVI ET ÉVALUATION

12. L'importance des suivis 119

L'analyse préliminaire 119

L'entourage, *120*

Placement ordonné par la justice 120

Suivi scolaire 123

L'évaluation 123

L'animal médiateur dans les évaluations, *125* • *Que peut-on appeler objectif*, *125* • *Pourquoi il est recommandé d'évaluer les programmes de zoothérapie*, *127*

13. La médiation par l'animal, une vraie utilité pour les professionnels 139

La prévention et la protection au Québec, une vraie réalité 140

La Banque mixte, une idée anglo-saxonne appliquée au Québec, *142*

14. L'Institut français de zoothérapie (IFZ) 145

Des projets mis en place sous l'impulsion de l'IFZ 145

Pourquoi se former professionnellement à la zoothérapie et/ou à la médiation par l'animal ? 146

Les raisons, *146* • *La zoothérapie une spécialisation des métiers de la santé, du social et de l'éducation spécialisée*, *146* • *Des formations réservées aux professionnels du social et de la santé et de l'enseignement spécialisé*, *147* • *Les autres engagements de l'IFZ*, *148*

Syndicat national français des zoothérapeutes et intervenants Professionnels en médiation par l'animal 148

Conclusion 151

Annexe . La Charte des droits de l'animal 153

Avant propos à cette Charte 155

Il est proclamé ce qui suit : 155

Article 1, *155* • *Article 2*, *155* • *Article 3*, *155* • *Article 4*, *156* • *Article 5*, *156* • *Article 6*, *156* • *Article 7*, *156* • *Article 8*, *156* • *Article 9*, *157* • *Article 10*, *157*

Annexe . Charte d'éthique et de déontologie du SNFZIMA 159

Introduction 159

Les fondements 160

Respect des droits de la personne, *160* • *Respect des droits des animaux*, *160* • *Aptitude*, *161* • *Responsabilité*, *161* • *Intégrité*, *162* • *Valeur scientifique*, *162* • *Respect du but assigné*, *162* • *Autonomie professionnelle*, *162* • *Modalité de conscience*, *162* • *Exigences professionnelles*, *162* • *Moyens techniques des applications de la médiation par l'animale*, *166* • *Devoirs envers les collaborateurs* , *166*

Avant-propos

Zoothérapie : médiation par l'animal ?

DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS, on parle de zoothérapie depuis des dizaines d'années et sans faire de distinction entre les professionnels de la santé et les professionnels du social. Tout le monde parle de zoothérapie.

Pourquoi, en France, un certain nombre de personnes sont-elles à cheval sur ce terme : *zoothérapie* ? Cela résulterait-il du choix de ces personnes de toujours critiquer ce qui est nouveau ? Cette façon de chercher à démolir par jalousie celui qui apporte du nouveau, qui innove et qui développe...

Allons plus loin. Regardons maintenant la signification du mot « soigner ». Dans le dictionnaire[1] on peut lire en premier :

> « S'occuper du bien-être et du contentement de quelqu'un, du bon état de quelque chose. »

1. *Le Petit Robert*.

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

On trouve également :

> « Soigner sa clientèle, ou encore s'occuper de son bien-être, également : soigner un travail... et soigner un malade. »

La définition du mot « soin » est également intéressante. On peut là aussi lire en premier :

> « Préoccupation qui inquiète. » Avoir soin de... quelque chose, être au bon soin de quelqu'un... être attentionné...

Autre remarque issue de mes propres expériences. Lorsque l'on travaille avec une personne en situation de handicap et que l'on s'est donné comme objectif, de lui apporter l'équilibre, ou de l'aider à développer le langage, la communication... lui apporter de l'estime, ne sommes-nous pas dans le fait d'être au bon soin de cette personne ?

Lorsque j'étais au Canada et que je travaillais avec des jeunes en difficulté sociale, atteints de troubles du comportement, et que j'avais comme objectif de travailler leurs anxiétés, leurs agressivités, j'étais dans le soin afin de leur apporter une valorisation, une meilleure estime d'eux-mêmes. Ce soin remplaçait bien des neuroleptiques qui leur étaient donnés à l'hôpital qu'ils fréquentaient. Et tout cela, avec l'approbation des médecins.

Regardons maintenant la locution « médiation par l'animal ». Que veut dire *médiation* ?

> « Ce qui sert d'intermédiaire entre deux personnes[1]. »

Un médicament donné par un soignant pour calmer une angoisse, une déprime, une agressivité, peut être un médiateur. Mais ce médiateur médicament ne coûte-t-il pas trop cher ? N'y a-t-il pas des conséquences négatives, des contre-indications ?

Alors que ce médicament pourrait être remplacé, dans le travail d'un professionnel de la santé ou du social, par un animal qui

1. *Ibid.*

devient le médiateur. Cet animal médiateur, dirigé par le professionnel, apportera une relation positive, donc une meilleure estime du patient. Combien de fois j'ai vu des personnes en situation de handicap très excitées, voire agressives à qui l'on administrait des tranquillisants ! Ces mêmes personnes, sans neuroleptique, dans un atelier de zoothérapie que je développais au Canada avec mes chiens, étaient apaisées, méconnaissables, attentives. Elles étaient à l'écoute et progressaient dans le relationnel, le langage, l'équilibre...

Je pourrais multiplier ces exemples où l'animal peut devenir un surprenant médiateur entre un professionnel, aussi bien du social que de la santé, voire même de l'enseignement spécialisé, et son patient, son résident, son élève.

Alors zoothérapie, médiation par l'animal, l'important n'est-il pas que cela soit prodigué par des professionnels de la santé, du social, voire de l'enseignement spécialisé, avec des objectifs précis, des suivis, des échelles d'évaluation, et que ces personnes aient suivi une formation aux pratiques professionnelles de la zoothérapie ? Le débat entre les mots *zoothérapie* et *médiation par l'animal* reste du pinaillage !

LA COMMUNICATION

Parmi les professionnels qui peuvent développer des ateliers de zoothérapie, on peut retrouver des psychologues, des pédopsychiatres, des éducateurs de jeunes enfants, des éducateurs spécialisés, des AMP, des moniteurs éducateurs, mais également des psychomotriciens, des orthophonistes, des ergothérapeutes, des kinésithérapeutes, des psychanalystes, des assistantes sociales...

Il est très important que tous ces professionnels puissent travailler en partenariat et qu'ils se rencontrent pour échanger autour des objectifs qui ont été mis en place pour le jeune. La communication entre ces professionnels est extrêmement importante, je dirais même majeure. Et malheureusement en France, on manque de communication, ce qui est déjà une lacune en soi lorsque l'on veut travailler avec ces populations de jeunes en grande difficulté. Heureusement le médiateur animal force à la communication

© Dunod – Toute reproduction non autorisée est un délit.

non verbale avec lui, mais également ouvre à une réflexion de confiance.

La professionnalisation

On ne peut en aucun cas penser que l'animal va tout résoudre et ce n'est pas parce que l'on aime les animaux, ou que l'on a un chien que l'on peut faire de la zoothérapie. L'animal n'est en aucun cas le thérapeute. Nous ne sommes pas non plus dans une démarche occupationnelle mais bien dans un processus professionnel de thérapie, de pédagogie. Nous appelons cela des applications parce qu'il y a impérativement des objectifs qui sont posés pour chaque enfant. Ces objectifs sont établis par un groupe de référents professionnels qui sont en relation avec le jeune.

Il ne peut pas y avoir un travail en médiation animale s'il n'y a pas de complicité entre le désir de l'animal et son aptitude à encourager, à sécuriser, à revaloriser le jeune. La présence d'animaux est indiscutablement positive sur l'équilibre, le moral, l'estime de soi, la valorisation. Les animaux, qui sont des populations essentielles, sont capables d'apporter et de transmettre à l'être humain des émotions fondamentales comme le toucher, ainsi que l'équilibre mental, psychique et physique. Néanmoins, il faut apporter quelques distinctions sur les formes que peuvent prendre leurs participations. C'est ce que nous allons voir tout au long de ce livre.

PARTIE 1

ZOOTHÉRAPIE, MÉDIATION PAR L'ANIMAL : AFFAIRE DE PROFESSIONNELS